

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes BIOTTEAU Flavie, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice et LANNES Isabelle.
MM. BRIÈRE Serge, DUBOIS Patrick, MOUNIER Thierry, PELLERIN Niels, PIAT Jean-Luc et RÉMOND Bruno.

EXCUSÉE :

Mme ESNAULT Alexandra.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire informe les Conseillers que pour l'exercice 2025, la commune en lien avec la Trésorerie, a mis en place le Compte Financier Unique (CFU).

Ce document budgétaire se substitue à la fois au compte de gestion et au compte administratif.
Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recette de Fonctionnement de l'exercice	265 191.25€
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	247 350.65€
Résultat 2025	17 840.60€

Section d'Investissement

Recette d'Investissement de l'exercice	47 337.80€
Dépenses d'Investissement de l'exercice	61 588.73€
Résultat 2025	- 14250.93€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2025.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat Antérieur	130 710.78€
Résultat 2025	17 840.60€
Report 2026	148 551.38€

Section d'Investissement

Résultat Antérieur	45 547.08€
Résultat 2025	-14 250.93€
Report 2026	31 296.15€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'affecter au budget 2026 :

- le Résultat de Fonctionnement de **148 551.38€**
- le Résultat d'Investissement de **31 296.15€**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2026

Mr le Maire informe les conseillers que l'État a augmenté « les bases » d'imposition et que dès lors, même si le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026, les administrés noteront tout de même une augmentation de leurs impôts.

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2026 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition communal pour 2026:

Taxe foncière bâti : 33.11 %

Taxe foncière non bâti : 48.14%

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 17.76%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-06 en date du 03 avril 2025, par laquelle le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2025 de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-08 de ce jour approuvant le Compte Financier Unique (CFU) de la commune de l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2026-09 en date de ce jour par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** chapitre par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2026 qui est équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et investissement, aux montants de :

- Section de Fonctionnement : **406 763.88 €**

- Section d'Investissement : **124 216.15 €**

VOTE DU BUDGET

Dépenses/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
11	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	139 493.88 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	59 000,00 €
14	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	15 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	142 500,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	270,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000,00 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	406 763,88 €

Recettes/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTE
013	ATTENUATION DE CHARGES	500,00 €
70	PRESTATION DE SERVICE	540,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000,00 €
731	FISCALITÉ LOCALE	198 468,00 €
74	DOTATION/ SUBVENTION/ PARTICIPATION	41 242,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	400,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	62,50 €
002	RÉSULTAT REPORTÉ N-1	148 551,38 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	406 763,88 €

Dépenses/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	113 106,15 €
16	EMPRUNTS	11 110,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	124 216,15 €

Recettes/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTE
01	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	31 296,15 €
021	VIREMENT À LA SECTION D'EXPLOITATION	50 000,00 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	38 220,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RÉSERVES	4 700,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	124 216,15 €

SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en Mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes pour l'année 2026 :

- Andrezélienne : 3000€ (Mmes Biotteau, Boyer et Chabrat, membres de cette association ne participent pas au vote)
- Récré des 3 Villages : 500€ (Mr Rémond ne prend pas part au vote)
- Croix- Rouge Française : 100€
- ADMR : 150€

SDESM

Modification du périmètre du SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de Cesson et Sammeron au SDESM.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** l'adhésion de ces communes au SDESM.

Convention Marché Éclairage Public

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention du SDESM concernant le groupement de commande relatif à la maintenance des installations d'éclairage public extérieur. La commune est déjà engagée auprès du groupement de commande du SDESM et ce dernier arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au nouveau groupement de commande proposé par le SDESM.

MOTION RELATIVE AU PROJET DE RECONNAISSANCE DU DÉPARTEMENT COMME CHEF DE FILE DES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ (EAU, ÉNERGIE ET NUMÉRIQUE)

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de reconnaissance du Département comme chef de file des réseaux de proximité et propose aux conseillers de prendre une motion contre ce projet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la motion proposée.

CCBRC- RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) LIÉE AU REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DES RECETTES DE LA TAXE DE SÉJOUR PERÇUE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au reversement d'une quote-part des recettes de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes, le montant des attributions de compensation a été révisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** le montant de l'attribution de compensation librement révisé pour l'année 2026 pour la commune d'ANDREZEL.

CCID – Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 noms à la Trésorerie Général qui sera en charge de choisir 6 titulaires et 6 suppléants pour composer cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'évènement, nettoyons notre village, il est demandé que soient installées plus de poubelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h26.